

**AVIS RELATIF A L'ORGANISATION D'UN TIRAGE EXCEPTIONNEL DU JEU
DÉNOMMÉ "EUROMILLIONS"**

Article 1^{er}

Un « Tirage Exceptionnel », organisé en application des règles de participation du jeu, aura lieu le 28 octobre 2016.

Article 2

Il sera attribué à l'ensemble des 25 gagnants tirés au sort 1 million d'euros à chacun.

Article 3

En application du sous-article 8.4.2.2.3 des règles de participation du jeu EuroMillions précitées, les compléments qui seraient nécessaires à cet effet seront prélevés sur le Fonds de réserve de Super Cagnotte.

Fait à Leudelange, le 29 août 2016.

Loterie Nationale

Léon LOSCH
Directeur